

Genève

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1976)**

Heft 345

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— A noter dans le supplément hebdomadaire « politique et culturel » de la bêteoise « National Zeitung », un article fleuve sur l'économie mondiale, dû à la plume du professeur à l'Université de Saint-Gall Silvio Bruner et intitulé « Crise économique mondiale et récession — Des années trente à nos jours : parallèles et différences ». Avec la publication d'une telle somme, c'est un véritable défi que la NZ lance à ses lecteurs : on voit mal quelle autre publication non spécialisée aurait l'audace de proposer à son public un texte à la fois aussi volumineux et aussi dense (l'auteur ne lésine pas en effet sur les références à J.K. Galbraith et sur les citations des bulletins de la Banque nationale suisse). Parallèlement, dans le même numéro de la NZ, quelques notes intéressantes :

Manuel du divorce

— Le Mouvement zurichois pour la libération de la femme vient de publier un « Manuel du divorce » qui recense tous les problèmes posés à la femme qui désire « retrouver sa liberté » (case postale, 8025 Zurich).

— Rappel d'un inquiétant recensement publié à l'occasion de la première conférence européenne des jeunes syndicales : 1,2 million de jeunes sont sans travail dans la communauté européenne (70 % des jeunes Italiens sont chômeurs, 45 % des jeunes Français et 40 % des jeunes Belges).

Audiovisuel

— Rappel de l'existence d'une synthèse sur les expériences tentées dans notre pays en fait de pédagogie audiovisuelle : il s'agit de l'annuaire 73/74 de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (parution aux éditions Huber à Frauenfeld) qui fait le tour de la Suisse entière à ce chapitre important de l'enseignement moderne, dresse l'inventaire des publications (en allemand) à ce sujet, et propose à la méditation des spécialistes un modèle zurichois pour l'avenir.

GENÈVE

Centre de loisirs : une formule passionnante

On hésite à parler une fois encore des centres de loisirs. Rien de plus lassant, en fin de compte, que ce scénario immuable qui fait s'opposer des animateurs, dont les réalisations ne sont régulièrement pas à la hauteur de l'idéal maintes fois répété, et des autorités nostalgiques des patronages d'autrefois, où football et courts-métrages suffisaient à délivrer du mal toute une jeunesse. Il vaut cependant la peine de revenir sur les péripéties du débat qui, à Onex, cité satellite de la périphérie genevoise, a opposé un maire libéral, plus connu pour sa poigne que pour ses réalisations aux deux partis de la gauche.

Le fonctionnement du centre de loisirs ne donnant satisfaction à personne, allait-on suivre le maire qui, pour « mettre de l'ordre » dans la maison, prônait sa municipalisation ?

Depuis plus de dix ans

On connaît la formule qui, à Genève, est à la base de l'organisation des centres de loisirs : financés par le canton et la commune, ils sont dirigés par une association formée de délégués des différentes sociétés du secteur et dont la commune n'est qu'une des parties prenantes parmi d'autres.

Cette formule, mise en place depuis plus de dix ans, apparaît aujourd'hui particulièrement riche de promesses.

L'administration n'exige pas, en contrepartie de ses subventions, de prendre le contrôle absolu de l'organisme que cet argent permet en définitive de faire vivre. L'association est ouverte à chacun, et les bénévoles qui la composent, dialoguent beaucoup plus librement avec les utilisateurs à travers le comité qu'ils peuvent élire, que ne pourrait le tenter l'administration. On aboutit ainsi, dans les meilleurs des cas — mais ce n'est pas

un hasard — à une animation qui, pour l'essentiel, repose sur ceux à qui elle s'adresse : jeunes qui forment la majorité des utilisateurs, militants bénévoles habitant le quartier, la commune.

Au-delà des loisirs, de tels centres posent aujourd'hui des questions sur la vie des quartiers ; en effet, pour beaucoup, la réussite d'une entreprise d'animation dépend de la façon dont pèse sur les responsables le poids de l'administration.

Les limites de l'initiative privée

L'attitude de la droite genevoise — le conflit ne se limite pas au cas d'Onex — est significative d'une certaine conception de l'initiative privée. Lorsque l'on parle de municipalisation, on entend imposer un diagnostic politique bien précis : les bienfaits de l'initiative privée s'arrêtent là où les avantages d'une élite sociale et financière ne sont plus évidents, entendez là où ils ne concourent plus à accroître des privilèges, de fortifier une mainmise directe sur le système. Inutile donc de songer même à permettre à tous les membres d'une collectivité de prendre les décisions qui concernent leur existence !

Il ne faut cependant pas se le dissimuler : les problèmes n'ont pas manqué, qui ont souvent compromis le succès de la formule actuelle.

Fréquemment en effet, des animateurs se sont payés de mots, ou ont enflé à plaisir les conflits avec les associations ou les administrations communales. C'est ainsi la personnalité ou les compétences de l'animateur qui sont en cause, la politique d'engagement menée par les associations concernées trouvant de rapides limites, notamment dans des considérations financières. On veut espérer que le rapport d'experts qui doit déboucher sur un nouveau statut des centres de loisirs, rapport qui dort dans les tiroirs du Conseil d'Etat, sera accompagné d'une revalorisation des traitements. On ne peut pas défendre une politique sociale acceptable, en oubliant la rémunération de ceux qui — animateurs, assistants sociaux — qui sont chargés de l'appliquer.